
CNESER, le SNPTES approuve une motion de l'UNEF relative à la notation des étudiants confinés

Lors du CNESER du 21 avril, organisé en visio-conférence, le SNPTES a approuvé une motion de l'UNEF¹ relative à la notation des étudiants pendant la période de confinement.

Afin de faire taire quelques grincheux qui pourraient penser que cette motion est un appel au laxisme, le SNPTES tient à préciser les points suivants et, avant tout, recommande à tous et à toutes de lire cette motion.

Tout d'abord, l'UNEF ne demande pas à ce que l'année universitaire 2019-2020 soit automatiquement validée mais, notamment, que, lors de délibérations, ne soient pas retenues les notes inférieures à 10/20 obtenues pendant la seule période de confinement.

Pour le SNPTES, cette demande mesurée de l'UNEF permettrait de tenir compte de cette situation exceptionnelle qui, inexorablement, a des répercussions négatives sur l'acquisition des savoirs. Ainsi, certains étudiants et étudiantes sont frappés directement par la pandémie, d'autres n'ont pas l'espace où les moyens qui devraient leur permettre de profiter de la continuité pédagogique. Des étudiantes et étudiants vivent totalement isolés ou (et) sont très angoissés. Bref, il est impossible, pour un certain nombre d'entre eux, d'étudier et, pour les établissements d'assurer une égalité de traitement entre les usagers du service public.

Le SNPTES appelle donc les établissements d'enseignement supérieur à faire preuve de bienveillance et d'adapter le contrôle des connaissances, pour cette années universitaire 2019-2020, afin de ne pas pénaliser nos étudiants et étudiantes.

Choisy-le-Roi, le 21 avril 2020

¹ http://www.snptes.fr/IMG/pdf/motion_examens_-_covid_-_cneser_unef.pdf